



Association loi 1901 affiliée à la **FFESSM** (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins). N° d'affiliation fédéral : 0834 0288. Agrément ministériel Jeunesse et Sports N° S 02495.
Siège social : **Rue Jean Moulin, 34920 Le CRES**
Président : Michel RAMONDA
Trésorier : Hélène SIEGWALD
Secrétaire : Jean-François ROUSSEAU

FICHE D'ADHÉSION 2025-2026

M., Mme : NOM : Prénom :

Né(e) le : Nationalité :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel Portable : Tel Domicile :

Adresse e-mail :

Personne à prévenir en cas d'incident/accident : Tel:

J'autorise Objectif Bleu à diffuser mes adresses et mes numéros de téléphone dans l'annuaire interne du club et sur celui de la FFESSM, y compris par courrier électronique¹, et atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur publié en ligne sur le site du club.

Date

Signature :

TARIFS

1) COTISATION + LICENCE

Entourez ce qui vous correspond :

<u>Niveau de pratique actuel</u> :	- Débutant	- Niveau 1	- Niveau 2	→ 210 €		
			- Niveau 3	→ 180 €		
<u>Niveau d'encadrement actuel</u> :	- E1	- N4	- E2	- E3	- E4	→ 150 €
<u>Cas particuliers</u> :	Membres du CD	→ 150 €	Licence « mer » ²	→ 150 €		
	Etudiant	→ 90 € ³	Licence « passager » ⁴	→ 50 €		
	Les amis d'Objectif Bleu	→ 10 € ⁵				

2) ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE ⁶

Assurance complémentaire Axa Loisir 1 (recommandé ou équivalent) :	→ 24.2 €
Assurance complémentaire Axa Loisir 2 :	→ 28.85 €
Assurance complémentaire Axa Loisir 3 :	→ 49.45 €

TOTAL À PAYER⁷ :

PIÈCES À JOINDRE :

- **Un certificat médical** établi par un médecin CES du sport ou agréé FFESSM (conservez le 2^{ème} exemplaire). **Notez les coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident**
- **Virement bancaire ou Chèque** à l'ordre d'Objectif Bleu du montant de la cotisation. (Vous pouvez faire 3 chèques en précisant la date d'encaissement)
- Pour les nouveaux membres photocopie de la **carte CMAS** attestant le niveau de plongée.
- Pour les mineurs : **autorisation parentale** à télécharger sur le site internet du club.

¹ Votre adresse électronique ne sera pas diffusée à l'extérieur du club et de la FFESSM.

² Réservée aux membres ne résidant pas dans le département et ne pouvant se rendre à la piscine mais profitant des sorties plongées organisées par le club.

³ Sur présentation d'une carte d'étudiant.

⁴ Réservée aux membres ne résidant pas dans le département, ne pouvant pas se rendre à la piscine et ne participant pas aux sorties plongées organisées par le club.

⁵ Pas de licence, pas de piscine, pas de plongées mais vous recevrez tous les mails et notamment ceux des soirées.

⁶ Voir pour toutes informations sur les garanties AXA : <http://www.cabinet-lafont.com/>. Si pas d'assurance Axa loisir, Fournir un justificatif d'assurance au moins identique à loisir 1

⁷ Article II-6 du Règlement Intérieur : « En cas d'adhésion en cours d'année, l'intégralité de la cotisation est due. La cotisation n'est jamais remboursée. »